



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2020

Pour SUD éducation, il ne doit y avoir aucune réouverture avant septembre : droit de retrait à compter du 11 mai !

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui les modalités prévues de réouverture des écoles, collèges et lycées. D'après le scénario retenu, les écoles maternelles et élémentaires rouvriraient à compter du 11 mai, peut-être dans leur ensemble, puis les collèges à partir du 18 mai dans les départements moins touchés par l'épidémie, en commençant par les classes de 6^e et 5^e. La réouverture des lycées serait décidée fin mai, pour une reprise éventuelle courant juin, en commençant par les lycées professionnels. L'ensemble est toujours très flou en termes d'organisation et largement renvoyé au niveau local.

Ces nouvelles annonces montrent que la réouverture des écoles et établissements a pour objectif premier de permettre au patronat de reconstituer ses profits en permettant aux élèves les plus jeunes d'être pris en charge au plus vite par l'école. Le gouvernement a reculé pour les collèges et les lycées : c'est à mettre au crédit de la mobilisation des parents et des personnels avec leurs organisations syndicales. Mais il demeure inacceptable qu'enfants et personnels du premier degré soient plus exposé-e-s que les autres.

Sur le plan sanitaire, les éléments donnés par le gouvernement sont très insuffisants par rapport à ce que revendiquent les personnels avec leurs organisations syndicales, concernant les tests, les masques, la désinfection des locaux. En particulier, les garanties exigées par SUD éducation depuis le discours de Macron le 13 avril ne sont pas du tout satisfaites.

Dès le vendredi 17 avril, SUD éducation a saisi le Conseil scientifique. Samedi 25, celui-ci déclarait qu'il proposait de fermer

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



les écoles et établissements jusqu'à septembre et indiquait, prenant acte de la « décision politique » de la réouverture à compter du 11 mai, un ensemble de mesures impossibles à mettre en œuvre dans les délais impartis. Le premier ministre a été contraint de concéder que la date du 11 mai pourrait être remise en cause en cas de mauvais indicateurs sanitaires. De nombreuses municipalités s'opposent également à la réouverture des écoles le 11 mai.

SUD éducation revendique que la réouverture des écoles et établissements ne se fasse aucunement avant septembre, le temps que les garanties indispensables puissent être données. Dès à présent, il faut que la rentrée de septembre soit préparée avec sérieux, non seulement sur le plan des garanties sanitaires mais également par la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'éducation.

SUD éducation appelle tous les personnels à exercer leur droit de retrait à compter du 11 mai.

SUD éducation mettra à disposition des personnels tous les outils pour mettre en œuvre ce droit (fiches pratiques, modèles de recours), ainsi qu'un préavis de grève pour couvrir tous les personnels, notamment au cas où les droits de retraits ne seraient pas reconnus.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à décider ensemble des suites à donner à la mobilisation, et à définir eux-mêmes et elles-mêmes les garanties préalables à tout retour en classe.

Enfin, compte tenu des risques encourus par les personnels, SUD éducation a entamé lundi 27 avril une procédure devant les juridictions administratives contre la réouverture des écoles et établissements le 11 mai.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

